

## **Rapport d'activités mai 2019 – décembre 2020**

### **Section SSP-Enseignant-e-s – Région Neuchâtel**

Le rapport d'activités de la section enseignement du SSP Région Neuchâtel constitue un reflet le plus précis possible des activités menées par le syndicat au cours de l'année écoulée, mais en aucun cas une retranscription exhaustive de l'ensemble de ses actions. En raison de la crise sanitaire (dès mars 2020), l'assemblée générale n'a pas pu avoir lieu au printemps 2020 et par conséquent le rapport annuel porte sur près de deux ans.

#### **1. Comité enseignement**

Le comité est l'organe décisionnel de la section enseignement. C'est lui qui décide des grandes orientations qui sont prises par le SSP au niveau de l'enseignement, depuis la 1<sup>ère</sup> Harmos jusqu'aux Hautes Écoles.

Il se réunit en moyenne une fois par mois pour discuter de toutes les thématiques en lien avec l'enseignement dans notre canton. Celles-ci peuvent provenir des préoccupations que nous remontent nos membres ou être imposées par le Département en fonction des orientations, des décisions ou des réformes prévues ou en cours. Le comité débat aussi des thématiques abordées dans les différents groupes de travail du Département, il décide des sujets qui seront abordés lors des rencontres DEF-syndicats, il participe aux négociations avec le Département et avec le Conseil d'État (politique salariale, conditions de travail, etc.), il répond aux consultations du Département, il prépare la journée syndicale, etc. Le nombre de sujets qu'il aborde est presque illimité et dépend de la vitalité de la section et de ses membres.

Lorsqu'il estime que les membres doivent être consultés sur un ou des sujets importants, le comité peut convoquer une assemblée générale.

#### **2. Situation cantonale**

Les finances cantonales continuent de se trouver dans une situation fragile, même si l'on constate une amélioration progressive suite à des efforts considérables, notamment de la fonction publique, pour redresser la situation. Quant aux impacts de la politique fiscale décidée par le Grand Conseil en mars 2019, avec notamment une nouvelle réduction du taux d'imposition des entreprises, ils se feront sentir ces prochaines années avec probablement une diminution des rentrées fiscales qui font craindre de nouvelles mesures d'économies de l'État.

A cela vient s'ajouter, dès mars 2020, la crise sanitaire liée au Covid-19, qui s'accompagnera d'une crise économique sans précédent depuis la crise horlogère, avec inévitablement des conséquences importantes sur les finances de l'État. A ce stade cependant, on n'en mesure pas encore toute l'ampleur, ce d'autant que le Conseil d'État a décidé de présenter un budget 2021 exempt des « conséquences Covid », celles-ci étant présentées dans un rapport annexe. Cette situation annonce sans aucun doute de nouveaux lendemains difficiles pour le canton, ainsi que pour la fonction publique neuchâteloise. Le risque de voir ressurgir de nouveaux plans d'économie, après de longues années d'austérité, est important. Pour 2021 cependant, de nouvelles coupes pour la fonction publique et les services publics ne sont pas prévues. Les élections cantonales ayant lieu au printemps 2021, le Conseil d'État n'a

probablement pas envie d'avoir la fonction publique dans la rue en période pré-électorale. Il faut par contre se préparer au contrecoup une fois les élections passées.

A noter encore que depuis le début de la crise sanitaire, le SSP s'est battu auprès du DEF pour défendre les intérêts des enseignant-e-s et des élèves. Nous avons immédiatement réclamé des mesures de soutien pour les élèves ayant décroché durant la période de fermeture des écoles, ce qui a porté ses fruits puisque du soutien a été mis en place dès la rentrée scolaire 2020-2021. Nous avons réclamé du matériel de protection, qui au début manquait cruellement, exigé une protection adéquate pour les personnes vulnérables, dont les femmes enceintes, et remonté tous les problèmes, relayés par nos membres, qui se sont posés tout au long de la crise. Nous poursuivrons évidemment nos efforts et notre travail lors de la deuxième vague de l'automne 2020.

### **3. Politique salariale du Conseil d'État – Commission de travail Conseil d'État syndicats**

La commission de travail Conseil d'État-syndicats est le cadre de négociation entre les représentant-e-s du Conseil d'État et les syndicats de la fonction publique, dont le SSP.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle grille salariale en janvier 2017, le Conseil d'État a octroyé les échelons comme il s'y était engagé dans le cadre du nouveau système salarial, tout en faisant bien fait comprendre aux syndicats qu'il s'agissait en quelque sorte d'une fleur faite à la fonction publique dans une période difficile pour les finances de l'État.

Lors des négociations salariales pour 2021, le Conseil d'État a proposé d'octroyer l'échelon, ce que les syndicats ont évidemment accepté. Mais en contrepartie, le Conseil d'État aurait souhaité répercuter sur les salaires une partie de l'indice des prix à la consommation (IPC), qui s'est replié de 1,3 point entre mai 2019 et mai 2020. Le SSP et, bonne nouvelle (!), le SAEN, se sont fermement opposés à cette proposition (les syndicats de police - SGADN et SPJN – et la Société des magistrats et fonctionnaires - SMF - y étaient favorables), arguant que la fonction publique neuchâteloise avait déjà fait suffisamment d'efforts ces dernières années (nouvelle grille salariale, salaires des enseignant-e-s parmi les plus bas de Suisse, passage à la primauté des cotisations pour Prévoyance.ne, baisse des allocations complémentaires, des primes de fidélité, etc.). Nous avons exigé qu'aucune nouvelle mesure d'économie ne soit appliquée à la fonction publique tant que l'État n'aura pas mis à contribution d'autres secteurs de la société, comme les riches contribuables, dont la proportion et les avoirs n'ont cessé d'augmenter ces dernières années. Nous avons aussi demandé que l'IPC négatif soit mis en réserve, ce qui, soit dit en passant, ne constitue pas un cadeau pour le personnel puisque les salaires n'augmenteront pas lorsque l'IPC sera à nouveau positif. Le Conseil d'État a finalement accepté cette proposition.

La balle est ensuite passée dans le camp du Grand Conseil qui, au vu de la situation financière du canton dans le contexte de la crise Covid-19, aurait pu décider de ne pas octroyer l'échelon et/ou de déduire tout ou partie de l'IPC sur les salaires 2021. Sans surprise, le PLR a déposé deux amendements dans ce sens.

Le SSP a donc écrit à l'ensemble des député-e-s pour leur demander de refuser les amendements du PLR, expliquant que l'ensemble de la fonction publique a été mise à forte contribution durant toute la crise du Covid-19 et qu'elle a fait déjà d'énormes sacrifices pour redresser les finances cantonales. Cette stratégie semble avoir porté ses fruits puisque le PLR a fini par retirer ses amendements.

Le SSP restera cependant très attentif car les années à venir risquent d'être très difficiles au vu de la crise économique qui se profile.

Rappelons encore que suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle grille salariale en janvier 2017, le Conseil d'État s'était engagé à réajuster les maxima des classes B à I (« cases roses ») de la grille actuelle, et ce manière prioritaire. A l'heure actuelle, cette promesse n'a toujours pas été tenue, et ce malgré la résolution votée par l'assemblée lors de la journée

syndicale de 2019. Le SSP reviendra à la charge pour exiger la mise en application de cette promesse.

Le SSP se bat aussi sur plusieurs plans au sein de la commission de travail Conseil d'État – syndicats pour améliorer les conditions et l'environnement de travail de la fonction publique :

- Protection des lanceurs d'alerte
- Amélioration de l'égalité femmes-hommes : le Conseil d'État a donné son aval pour la constitution d'un groupe de travail sur le sujet au sein de l'administration cantonale
- Amélioration du congé maternité de la fonction publique : demande de faire débiter le congé maternité le jour de l'accouchement (pour éviter la réduction – jusqu'à 24 jours – du congé maternité en cas d'absence maladie avant l'accouchement)
- Protection accrue du personnel en cas de suppression de poste
- Protection des personnes à risque durant la crise du Covid-19 (dont les femmes enceintes)
- Développement du télétravail
- Projet de communication des syndicats auprès du personnel de l'administration cantonale porté principalement par le SSP

Actuellement, le SSP est le seul syndicat de la fonction publique qui fait des propositions et se bat réellement pour défendre les droits et acquis de la fonction publique (enseignant-e-s et personnel de l'administration cantonale confondus) et pour proposer des améliorations.

#### 4. Commission paritaire évaluation des fonctions dans l'enseignement

Une nouvelle évaluation des fonctions enseignantes à l'école obligatoire et post-obligatoire est en cours depuis 2017, suite à la grève de 2016, contre les nouveaux échelons salariaux. Rappelons qu'il s'agit de clarifier et de simplifier le système actuel en établissant différentes fonctions pour tous les enseignants et les membres des directions. Le SSP a fait en sorte que la première phase de description des fonctions se fasse grâce à la participation de nombreux membres, au moyen d'entretiens suivis par M. Hartmann et Mme Schaer Moser, spécialiste de la méthode ABAKABA. Cette experte devait notamment veiller à ce que l'égalité entre les hommes et les femmes soit réalisée. Notre corps enseignant est majoritairement féminin, surtout aux cycles 1 et 2 (plus de 90%) ; raison pour laquelle les salaires y sont les plus bas de Suisse (avec le canton du Tessin). Cette première phase n'est pas tout à fait terminée, puisque nos collègues du Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE) attendent encore la description de leurs fonctions ; cette tâche est plus compliquée car il n'y a pas de modèle dans le canton du Jura qui a fait cet exercice ces dernières années avec la même méthode et la même experte. Leurs salaires sont précaires puisqu'ils sont liés aux inscriptions des élèves. Pour l'instant, le DEF n'a pas commencé ce travail, malgré les demandes réitérées du SSP.

Notre syndicat a attendu plus de 9 mois pour que la commission de négociation soit nommée et pour qu'elle entre en fonction en fin d'année 2020.

Les négociations entre le DEF et les syndicats SSP et SAEN pour la transcription de ces fonctions dans l'échelle salariale sont difficiles. Le problème est que le DEF veut faire supporter cette révision, dévisée à environ 10 millions par année, pour quelque deux tiers par les enseignants eux-mêmes. Le Conseil d'État avait donné pour mandat que cette évaluation se fasse à coûts neutres ! Le SSP avait refusé de participer à cette commission paritaire dans de telles conditions. Les syndicats se sont mis d'accord pour répéter les demandes des résolutions votées par leur base, lors de la dernière journée syndicale de novembre 2019 : ils exigent qu'il n'y ait pas de perte salariale pour les enseignants neuchâtelois qui sont toujours parmi les plus mal lotis de Suisse.

Le SSP et le SAEN refusent la proposition du DEF qui veut que certains collègues actuellement mieux reconnus et payés voient leur traitement revu à la baisse pour que le Conseil d'État puisse revaloriser celui de collègues moins bien lotis. Les deux syndicats reviennent conjointement à la charge pour qu'il y ait prioritairement une revalorisation des

enseignants des degrés 1 et 2H (une vieille promesse du DEF). Pas sûr qu'un accord puisse être trouvé. S'il aboutit, ce dossier devrait passer devant le Grand Conseil en 2021.

## 5. Journée syndicale des enseignant-e-s

Chaque année, les enseignants neuchâtelois se réunissent en assemblée avec leur syndicat. En 2019, la journée syndicale s'est déroulée le mercredi 6 novembre à la Maison du peuple à La Chaux-de-Fonds.

Après la présentation du comité et les informations syndicales de l'année écoulée, deux représentantes de la grève du climat sont venues présenter le mouvement et les mobilisations au sein de l'école notamment.

Nous avons ensuite discuté quatre résolutions, qui ont toutes été acceptées :

1. « Pour une évaluation des fonctions dans l'enseignement sans perdants ! » qui demande que l'évaluation des fonctions ne se fasse pas à coûts neutres et que le coût de cette dernière soit à la charge de l'État ; qu'aucun enseignant ne subisse de baisse salariale ; et que la promesse de réajuster les maxima des classes B à I soit enfin effectuée.
2. « Réforme du cycle 3 : nous voulons de vraies mesures correctives, pas un emplâtre sur une jambe de bois » qui demande des moyens supplémentaires pour les élèves en difficulté ; la mise à l'étude d'une section générale ou d'un 3<sup>e</sup> niveau pour éviter un nivellement par le bas et un décrochage des élèves de niveau 1 ; des solutions pour améliorer l'enseignement des branches hétérogènes ; une diminution de la charge administrative et la pénibilité du travail des enseignant-e-s engendrée par la réforme.
3. « Devoirs à domicile : pour des recommandations qui restent des recommandations », qui demande, dans le cadre de la réflexion sur les devoirs, d'effectuer un bilan des recommandations à la fin de l'année scolaire 2019-2020 ; de renoncer à rendre ces recommandations contraignantes ; de soutenir et promouvoir la création de devoirs surveillés afin de réduire les inégalités face aux devoirs.
4. « Appel à une journée d'actions et de grève pour la justice climatique et sociale le 15 mai 2020 » qui demande au Congrès du SSP d'appeler à une journée d'action et de grève du 15 mai ; de débloquent le fond de grève ; d'établir des cahiers de revendications liant protection de l'environnement et amélioration des conditions de travail ; de demander à l'Union syndicale suisse d'appeler ses fédérations à se mobiliser le 15 mai 2020.

Nous avons terminé la matinée par un débat sur « les enjeux du syndicalisme de nos jours » en présence de Pierre-Yves Maillard, président de l'USS et Cora Antonioli, présidente du SSP enseignement Vaud et vice-présidente du SSP suisse, qui ont expliqué pourquoi il est très important aujourd'hui de (re)mobiliser et de renforcer la partie « employé-e-s » face à la partie « employeurs » et aux décideurs politiques.

En raison de la crise liée au Covid-19, la Journée syndicale du 2020, qui aurait dû avoir lieu le mercredi 4 novembre, a dû être repoussée. Nous espérons pouvoir l'organiser au printemps 2021, lorsque la situation sanitaire se sera améliorée.

## 6. Rénovation des filières du cycle 3

La réforme du cycle 3 continue de poser de multiples problèmes.

Premièrement, bien que du soutien soit prévu, les enseignants relèvent qu'on assiste à une multiplication d'éléments disparates qui, au lieu de proposer un réel soutien, entraînent une surcharge de travail et un alourdissement de l'horaire aussi bien pour les enseignants que pour les élèves.

Deuxièmement, la disparition du maître de classe engendre des graves difficultés au niveau du suivi des élèves.

Troisièmement, les effectifs des classes de niveau 1 posent un réel problème. Alors que ces classes exigeraient un meilleur suivi et un travail différencié, elles sont plus chargées que celles de niveau 2 et, par conséquent, ne permettent pas aux enseignant-e-s de faire le travail nécessaire. Il est donc impératif de limiter les effectifs pour les classes de niveau 1.

De la même manière, on constate que les effectifs des classes terminales gonflent ce qui, à nouveau, ne permet pas aux enseignant-e-s de travailler dans les conditions adéquates.

Quatrièmement, la quasi-disparition de la possibilité de redoubler condamne les élèves à être toujours performants. L'élève se trouvant temporairement dans une situation personnelle qui l'empêche de travailler ne peut plus redoubler, mais doit changer de niveau, ce qui risque de le démotiver, de le pénaliser pour son avenir, ou de lui nuire dans sa réelle capacité de progression.

Enfin, cette réforme provoque de multiples effets pervers. L'éclatement des classes rend toute activité hors-cadre impossible. La disparition du maître de classe empêche un suivi des élèves. Certaines mesures, notamment la disparition de la filière à plein temps de l'ESTER, encouragent à l'échec. En effet, suivant la situation, l'élève peut être privé de l'accès aux classes de préapprentissage parce qu'il a trop de points !

Les classes de raccordement sont à rétablir de toute urgence.

Cette réforme, menée sans les moyens appropriés, engendre des situations délétères pour les élèves les moins scolaires qui n'ont plus de maître référent, qui n'ont plus de salle de classe, qui n'ont plus de groupe classe, autant d'éléments déstabilisants pour un élève qui aurait besoin d'un cadre clair et d'être reconnu. Alors que dans la situation actuelle, tant que l'élève n'accède pas aux classes terminales, qui sont les seules à lui fournir ce cadre structurant, il est abandonné par ce système.

Le comité du SSP-enseignement et les représentant-e-s du comité de pilotage de cette réforme souhaitent organiser au printemps 2021 une séance avec des représentant-e-s si possible de chaque collège et du secondaire 2.

## **7. Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)**

La situation des enseignants du CMNE est relativement précaire. Leur taux d'activité découlant directement du nombre d'élèves inscrits, il peut varier chaque année, engendrant parfois des situations individuelles difficiles.

A cela est venu s'ajouter la crise du Covid-19, qui a eu des conséquences négatives sur l'effectif total des élèves : plus de désinscriptions et moins d'inscriptions. Cela a provoqué une perte équivalente à 3 EPT durant l'été 2020 (salaire compris, puisque les enseignants du CMNE n'ont aucune sécurité de ce côté-là).

Comme mesure principale, les inscriptions restent exceptionnellement ouvertes jusqu'en janvier. Ceci a déjà permis de combler ces pertes, mais de manière inégale entre les différents domaines enseignés puisque ce sont bien entendu les nouveaux élèves qui choisissent leur instrument.

Les statuts précaires des enseignant-e-s du CMNE restent préoccupants. Un groupe de travail censé plancher sur des mesures pour les améliorer, avec la participation de deux représentant-e-s SSP, a repris du service dès le 3.11.20. Ce groupe de travail s'est recréé sur l'initiative du SSP, avec la bonne volonté du directeur du CMNE Sylvain Jaccard et avec l'agrément du Conseil d'État. Il réfléchit à des scénarios pour diminuer ou compenser les effets de la variation du taux en fonction du nombre d'élèves.



En outre, le SSP a demandé au Conseil d'État de renforcer les liens existants entre le CMNE et les écoles en appuyant le travail du département Musique-École (celui-ci étant rattaché par son entier financement au CMNE).

## **8. Centre neuchâtelois de formation pour adultes (CEFNA)**

A fin novembre 2019, la cheffe du DEF annonce, lors d'une assemblée du personnel, que le CEFNA fermera ses portes à fin 2020 avec à la clé la suppression de 16,3 EPT. Seule une partie des formations sera transférée dans les centres de formation professionnelle du canton (formations certifiantes, AFP et CFC), dont les dispositifs du SFPO destinés aux jeunes migrants (PEF et Start). Les cours en compétences de base mandatés par l'Office du marché du travail (OMAT) et l'Office cantonal de l'aide sociale (ODAS) disparaîtront. Ces cours de français, mathématiques et informatique s'adressent à un public en majorité peu qualifié nécessitant une mise à niveau afin de retrouver ou conserver un emploi ou suivre une formation.

Cet abandon représente la perte d'un pôle d'expertise ayant largement fait ses preuves. Le SSP dénonce le choix de l'État de vouloir confier la formation de ces personnes à des institutions privées où les emplois sont souvent précaires. Ce faisant, les mesures se trouveront éparpillées entre différents prestataires, avec une perte d'efficacité. Loin de constituer une économie, ce choix aura un coût, à moyen terme, plus élevé pour l'ensemble de la société.

D'emblée, les collaborateurs dont le poste est menacé sollicitent l'appui du SSP et du SAEN. Sur proposition du SSP, une pétition commune SSP-SAEN est lancée début mars 2020. Celle-ci demande au Conseil d'État de réintégrer les compétences de base dans les centres de formation professionnelle et au Grand Conseil d'intervenir pour que cesse la détérioration de l'offre de formation aux plus fragiles. Début juillet, la pétition est déposée munie de plus de 1000 signatures.

Entre-temps, avec l'appui des syndicats, un groupe de formateur-trices du CEFNA demande à rencontrer le Conseil d'État en vue de maintenir les compétences de base à l'État. Lors de la rencontre fin avril, un projet de cellule de formateurs-trices est soumis à Mme Maire-Hefti et M. Karakash. Modifié à la demande du directeur du CIFOM/CPNE, ce projet est à nouveau présenté au Conseil d'État, qui le rejette.

Parallèlement à la procédure de suppression de postes, quelques collaborateur-trices se voient proposer un transfert au sein du CPNE et d'autres sont engagé-e-s dans la nouvelle structure ESPACE (Espace Social et Professionnel d'Acquisition de Compétences et d'Expériences), initiée par le COSM et le SMIG. Reste qu'un certain nombre de collaborateur-trices se retrouve sans emploi.

La disparition d'une partie des formations en compétences de base ne fera qu'aggraver une situation déjà difficile. Le SSP regrette que, dans un contexte (crise sanitaire) où le taux de chômage augmente fortement, le politique ne modifie pas sa stratégie.

## **9. Projet de Centre professionnel neuchâtelois (CPNE)**

La création de ce nouveau centre de formation découle de la volonté d'harmoniser les formations professionnelles au niveau du canton, en regroupant le CIFOM, l'ESTER, le CPLN et le CPMB. Le DEF a annoncé qu'il n'y avait pas de velléités de faire des économies à travers le regroupement des différentes écoles professionnelles.

Or, force est de constater que, du moins dans un premier temps, le projet se met en place de façon relativement opaque, les enseignants et membres du comité syndical présents lors des séances étant sous le coup d'un devoir de réserve. Par conséquent, les enseignant-e-s travaillant dans ces centres ne savent pas ce qui va résulter de cette transformation.

Il y a une volonté de créer des spécialisations par site et qu'ainsi chaque site ne propose que certaines filières. En outre, les enseignant-e-s s'inquiètent d'une part de voir des filières disparaître de leur école et d'autre part de ne pas pouvoir enseigner sur différents sites.

La multiplication des échelons hiérarchiques fait craindre une péjoration de la communication, sans bénéfice en termes d'efficacité. En effet, il est très important que les enseignant-e-s et les élèves aient accès à un référent qui soit à proximité, sur place, que l'on puisse rencontrer.

On ne sait pas qui décide, qui est consulté, si la répartition est déjà fixée, alors que tous ces points nécessiteraient d'être soumis aux premiers concernés, c'est-à-dire aux enseignants.

Par ailleurs, il semble que la réflexion concernant des éléments concrets comme les horaires des trains, les élèves venant d'autres cantons ne soit pas menée par les décisionnaires.

Enfin, ce nouveau centre ne semble proposer aucun apport pédagogique et risque uniquement d'augmenter les charges administratives.

En décembre 2020, le DEF a lancé une consultation externe sur le rapport portant sur le CPNE, à laquelle le SSP a répondu.

## 10. HE-ARC et UniNE

**HE-Arc** : Le SSP participe aux séances de la commission de travail du conseil du personnel, qui depuis le printemps 2018 est présidée par le ministre jurassien Martial Courtet.

Le besoin d'un appui syndical se fait moins sentir que ces dernières années, notamment au niveau du domaine santé.

**UniNE** : Le SSP développe peu à peu un travail syndical à l'UniNE, même si sa présence reste encore modeste. De toute évidence, il y a un besoin de la part du personnel, notamment le PATB, qui vit parfois des situations difficiles. Le SSP s'est aussi beaucoup investi durant la période Covid-19 pour demander notamment une prolongation des contrats précaires.

## 11. Groupes de travail et commissions

### Rencontres DEF – syndicats – CDC-IP

Ce groupe de travail réunit la Cheffe du DEF, ses chef-fe-s de services, un-e ou deux représentant-e-s de la CDC-IP, ainsi que les deux syndicats d'enseignant-e-s (SSP et SAEN).

Voici quelques thèmes abordés par le SSP au cours de l'année écoulée :

- Situation de l'emploi dans les écoles professionnelles (Ester, etc.)
- Questionnements sur le développement du projet PRIMA (inégalité de traitement entre les élèves, problèmes de recrutement et de qualification des enseignant-e-s, etc.)
- Évaluation au cycle 2 (7-8H)
- Demande de soutien post-Covid aux élèves en difficulté
- Problématique de l'indice horaire différent entre les 1-2H et les 3-8H
- Conséquences du Covid-19 pour les enseignant-e-s du CMNE et des branches artistiques/culturelles facultatives
- Procédures de recrutement ne respectant pas les règles (postes pas systématiquement publiés, recrutement d'enseignant-e-s non formé-e-s alors que des personnes formées sont disponibles, sentiment que les directions font ce qu'elles veulent)
- Demande d'une pondération (effectifs) pour les élèves BEP et FS en FR
- Demande de nomination de tou-te-s les enseignant-e-s après deux ans (au lieu de cinq ans), comme dans l'administration cantonale

- Etc.

Lors de la première vague du Covid-19 (printemps 2020), nous avons eu plusieurs séances DEF-syndicats-FAPEN-CDC-IP afin de remonter aux autorités les problèmes constatés sur le terrain en lien avec la pandémie.

Voici quelques-uns des points que le SSP a défendus :

- Demande de protection des personnes à risque
- Demande de considérer les femmes enceintes comme des personnes à risque, avec possibilité de rester à la maison
- Demande de matériel de protection (manque)
- Demande de gratuité des masques pour les élèves (post-obligatoire puis cycle 3)
- Notes /évaluations /passage d'année : demande de souplesse pour les élèves
- Soutien de la proposition de retour en classe en demi-groupe aux cycle 1 et 2 le 11 mai
- Inquiétudes d'un retour à l'école en classe pleine au cycle 3 le 25 mai
- Critiques sur le peu de jours d'école des élèves de lycée après leur retour à l'école le 8 juin (2,5 – 3 jours pour DDR et LJP)
- Demande de suppression des examens maintenus pour certaines filières professionnelles
- Etc.

Ces réunions se sont poursuivies après la rentrée d'août 2020-2021 et durant la 2<sup>e</sup> vague :

- Ferme soutien au maintien de l'école en présentiel (école obligatoire et secondaire 2)
- Suivi du soutien mis en place par les cercles scolaires et les écoles du secondaire 2
- Demande de masques transparents pour les enseignant-e-s (élèves malentendants, etc.)
- Demande de mesures de soutien psychologique pour les élèves en souffrance
- Demande de tests à large échelle dans les écoles
- Demande que les enseignant-e-s soient vacciné-e-s rapidement, du moins pour celles et ceux à risque
- Etc.

### **Copil Harmos, de l'enseignement spécialisé et de la rénovation du cycle 3 :**

Odile Rusca, membre du comité, représente le SSP dans cette instance. Le COPIL

Harmos est censé être un lieu où se prennent les décisions ; mais il est en réalité davantage une instance d'information et de consultation.

Voici certaines thématiques abordées durant cette année :

- L'exclusion scolaire est un sujet interpellant et ce de manière de plus en plus précoce. La fondation carrefour est mandatée pour proposer deux solutions qui seront ensuite discutées en groupe de travail.
- Étude de l'OFS faite sur 2017-2018, qui montre que le taux d'élèves en classes spécialisées est en moyenne de 3,5% dans le canton de NE et de 1,5% en CH. Nous sommes le seul canton qui augmente son pourcentage d'élèves en classes spécialisées. Le SEO a créé un groupe de travail qui se penche sur le sujet...
- L'enseignement à domicile sera plus cadré. Par exemple, l'un des parents devra avoir un titre d'enseignement obligatoire. Il y aura un contrôle par année de l'enseignement à domicile.
- Synchronisation des données des élèves : Soucis de transmission entre CLOEE et Pronote, cela sera partiellement réglé en 2021. Il y aura moins de perte de temps de travail pour les secrétariats.

### **COPIL prévention et gestion du stress auprès des enseignants et des directeurs de l'enseignement obligatoire et postobligatoire du canton de Neuchâtel**



Lors de l'ouverture de ce groupe en 2015, Mme Maire-Hefti avait annoncé que ce dossier faisait partie des deux objets les plus importants de sa première législature et qu'elle mettrait son énergie à améliorer la situation. En effet, le nombre d'absences de longue durée – dont la majorité ont pour cause l'épuisement professionnel – a atteint une hausse de 80% en dix ans !

Les discussions dans ce COPIL ont débouché fin mai 2017 sur un projet de plan d'action qui montre clairement qu'il y a surcharge de travail.

Les collègues ont été consultés lors de l'AG du 25 avril 2017 pour choisir 3 propositions pour améliorer la situation pour chacun des 6 différents axes retenus. La demande la plus plébiscitée par les collègues est d'avoir une pondération des effectifs en fonction du nombre d'élèves BEP par classe. Ils souhaitent également avoir plus d'autonomie dans leur enseignement et dans l'organisation d'activités hors-murs. Et que les tâches administratives qui leur incombent obligatoirement soient allégées.

Le plan d'action final sur les mesures à prendre ou déjà prises est sorti en février 2018. Les mesures proposées ont été chiffrées et ont bénéficié d'un calendrier d'application. Et depuis, notre crainte que certaines communes refusent d'appliquer les mesures les plus coûteuses, notamment celles concernant les élèves BEP, au bénéfice de PPI, se confirme ! La représentante du SSP a relayé lors des 3 dernières années, l'impatience de ses collègues de voir enfin certaines mesures être déployées sur le terrain. En effet, même si le syndicat comprend qu'il faut bien que ces dernières soient budgétées et avalisées, il relève que la pénibilité dans les classes ne s'est pas amoindrie, bien au contraire ! Le SSP insiste pour que le DEF mette déjà en place le plus vite possible les mesures administratives acceptées et qui ne coûtent rien d'autre qu'une meilleure organisation et planification de la part des directions. Le SSP n'a malheureusement toujours pas obtenu de réponse claire du DEF quant au déploiement des actions les plus attendues par les collègues, malgré ses demandes systématiques !

#### **Conseil scolaire :**

Le Conseil scolaire, qui réunit des représentants des autorités scolaires des cercles scolaires, des députés et les syndicats notamment, ne s'est pas encore réuni en 2020 en raison de la pandémie.

La séance du 26 mars 2020 a été repoussée. Elle a été déplacée au 5 novembre (en visioconférence) en raison de la 2<sup>e</sup> vague de Covid-19. Les sujets abordés ont été la rentrée scolaire 2020-2021 et le projet PRIMA.

#### **Groupe de pilotage relatif à la rénovation du cycle 3 :**

Il s'agit d'un groupe qui suit de près la réforme du cycle 3. Une partie des directeurs du cycle 3 sont présents, des représentants du SEO, de SFPO et de l'OCOSP ainsi que des deux syndicats d'enseignants (SSP et SAEN). Les propositions de ce groupe sont ensuite présentées au COPIL Harmos, de l'enseignement spécialisé et de la rénovation du cycle 3. Voici quelques-uns des sujets qui ont été abordés : redéfinition du 3<sup>e</sup> critère d'admission pour les élèves au niveau 2 : proposition d'augmenter la moyenne pour passer au niveau 2 ; demi-période de co-titularité : proposition de la modifier en heure de soutien ; etc.

#### **Groupe de travail sur l'évaluation**

Ce groupe s'est retrouvé deux fois durant cette année. Il a particulièrement traité de la cohérence de l'évaluation des apprentissages en 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années.

Un rapport a été effectué avec 3 variantes :

A : Sans notes mais avec des codes en fin de 8ème pour déterminer les niveaux 1 ou 2 (continuité du cycle 2)

B : Avec des notes en 7ème et en 8ème (cohérence de demi-cycle pour préparer les élèves au cycle 3)

C : Avec notes uniquement en 8ème (système actuel)

Au vu de la tournure des événements, le SSP a exigé que les positions de chaque partie (directions – syndicats - SEO) soient ajoutées en annexe du rapport.

En résumé : Le SEO et le SAEN sont pour la version A – L'ANEDES (à l'unanimité) ainsi que le SSP sont pour la variante B.

Quelques arguments du SSP :

- La notion de compétence a de multiples définitions (même selon les chercheurs), sans parler des concepts de savoir – capacité – visée – objectif – connaissance – notion – tâche complexe – indicateur et du lien qu'ils ont entre eux.
- Depuis le début des travaux nous demandons des exemples concrets accompagnés de grilles de critères dans chaque domaine du PER. Nous n'avons pas obtenu cela, ce qui peut laisser penser que chaque enseignant-e devra les créer (cela risque d'engendrer de l'épuisement et encore moins d'unité dans notre école cantonale.)
- Comment décider d'un niveau 1 ou 2 avec équité et de manière juste en se basant sur une évaluation de compétences ?
- Le SSP s'inquiète pour les élèves allophones qui n'auraient peut-être pas les capacités de partir d'une situation verbale alors qu'ils ont les compétences pour résoudre des problèmes de la vie courante.

Le SSP est pour valoriser les compétences. Il ne veut plus d'une réforme sans moyens. On ne peut pas changer la manière d'évaluer sans changer la manière d'enseigner et sans changer le système. Pour cela il faut des moyens : formation adéquate – matériel – effectifs réduits.

Le rapport a été remis à la cheffe du DEF en janvier 2020. Mme Maire-Hefti pense qu'il faut continuer la réflexion et construire une vision commune. Elle a ainsi mandaté la HEP pour organiser une formation de 10 demi-journées obligatoires pour tout le corps enseignant et les directions sur l'évaluation des apprentissages afin d'avoir une vision et un langage communs. Cette formation devrait démarrer en janvier 2021 et se terminer en 2023. Le SSP a rappelé que 50% de la formation doit être faite durant les heures de présence-élèves et 50% hors présence-élèves.

Les représentants du SSP ont de la peine à comprendre la démarche, sachant que les premiers degrés viennent d'être formés sur les tâches complexes.

### **Conseil cantonal de la formation professionnelle**

Le Conseil cantonal, qui se réunit une ou deux fois par année, suit l'évolution de la formation professionnelle dans le canton. Il est constitué de représentants des milieux de la formation professionnelle (directions d'écoles), des milieux patronaux (CNCI, FNE, etc.) et des syndicats, des conseillers communaux en charge de l'éducation, des directeurs d'écoles (CIFOM, CPLN, CPMB, Lycée Jean-Piaget et HE-Arc) et d'institutions neuchâteloises (ex. Les Perce-Neige), etc. Chaque année après la rentrée scolaire, les directions d'école brosent un bref un panorama de la situation de la formation professionnelle au sein de leur institution.

La première séance de 2020, prévue le 5 novembre 2020, a été annulée en raison de la 2<sup>e</sup> vague de Covid-19. Lors de cette séance, le projet du Centre professionnel neuchâtelois (CPNE) aurait dû être présenté.

### **Groupe école-familles :**

Odile Rusca, membre du comité, représente le SSP dans cette instance. La proposition d'introduction définitive d'une recommandation sur les devoirs a été repoussée à août 2021.

Le groupe de travail fait une nouvelle proposition suite aux retours du terrain. Une des modifications majeures proposée est de sortir le temps de répétition pour les évaluations au temps consacré aux devoirs.

## **12. Lancement de la pétition « Pour une inclusion scolaire réaliste, réfléchi et doté de moyens »**

En décembre 2020, un groupe d'enseignant-e-s spécialisé-e-s et de la formation ordinaire a décidé de lancer, avec le soutien du SSP, une pétition visant à alarmer les autorités et la population sur la mise en œuvre d'une vision politique de l'inclusion des élèves en grande difficulté, dont l'objectif est de diminuer de manière drastique le nombre de classes d'enseignement spécialisé. Les signatures courent jusqu'au 15 mars 2021. Cette pétition demande :

1. Que le DEF revoie sa copie et propose, après une analyse sérieuse et objective et une vraie consultation des acteurs concernés, une politique d'inclusion en lien avec la réalité du terrain.
2. Que des moyens financiers soient alloués pour un accompagnement adéquat des élèves en formation spécialisée ou terminale (FS/TE) et en formation régulière (FR) ainsi que des enseignant-e-s.
3. Que le DEF tienne compte du travail d'intégration déjà effectué dans les classes FS/ TE.
4. Que des projets pilotes soient menés avant la mise en œuvre de mesures définitives.

## **13. Commission fédérative enseignement**

Les représentants des comités enseignement de nombreux cantons de Suisse (NE, VD, BE, ZH, BS, LU, SG, SH et parfois GE, TI et bientôt FR) ont la chance de pouvoir se rencontrer à quatre reprises chaque année. Ils sont accompagnés de plusieurs secrétaires régionaux, centraux et de la secrétaire fédérative, Mme Flitner. C'est dans cette commission que sont choisis les thèmes à débattre et à défendre au niveau national, puis dans les cantons respectifs, comme les effectifs des classes, la numérisation, la pénibilité de notre profession ou encore l'austérité budgétaire qui mine depuis plus de 10 ans les budgets de l'enseignement. Depuis le début de la pandémie, en mars 2020, notre secrétaire central Philippe Martin a coordonné tous les retours des cantons romands, grâce à l'aide des secrétaires régionaux et des collègues de cette commission ; il a rédigé de nombreux communiqués de presse pour infléchir les décisions du Conseil fédéral et des gouvernements cantonaux. C'est grâce à ce suivi que nous pouvons notamment continuer d'enseigner en présence de nos élèves. La commission continue de se battre conjointement avec nos comités, pour nos conditions de travail en temps de Covid et pour que les collègues à risque soient protégés ; au niveau des élèves, pour que les conditions des examens dans les écoles du secondaire 2 et dans les hautes écoles tiennent compte de la situation particulière due au virus.

## **14. SSP-RN (région Neuchâtel)**

Le SSP-RN regroupe les sections neuchâteloises du SSP (santé, énergie, administration, enseignement, personnel communal, etc.).

Laure Galley représente la section enseignement au comité du SSP-RN. Par ailleurs, la section enseignement a droit à 7 représentants à l'assemblée des délégués de la région. Il s'agit d'Andrea Marcone, Patrick Bourquin, Laure Galley, Hossein Kardan et Marie Guinand (remplaçante).

## **15. Représentation dans les instances nationales :**

**Assemblée des délégués du SSP au niveau national :** Patrick Bourquin, enseignant, est

délégué à l'Assemblée des délégués de la fédération nationale (il y a 2 sièges pour la Région Neuchâtel)

**Comité fédératif de l'enseignement** : Laure Galley représente la section neuchâteloise au comité fédératif de l'enseignement.

## **16. Activités diverses**

### **16.1. Jubilaires :**

Comme chaque année, le comité de la section enseignement a invité les jubilaires pour un souper le 30 octobre 2019 à La Chaux-de-Fonds. Elle a été festive et a constitué un beau moment d'échange.

En 2020, pour cause de pandémie, la soirée des jubilaires n'a pas pu être organisée. Elle sera organisée à une date ultérieure, dès que la situation sanitaire le permettra.

### **16.2. Présentation des syndicats à la HEP-BEJUNE :**

Depuis 2019, aucune présentation du SSP et des autres syndicats n'a eu lieu à la HEP-BEJUNE, la HEP-BEJUNE s'y refusant. Nous avons demandé qu'elles soient réintroduites, sans succès pour le moment. Nous réitérons régulièrement notre demande.

## **17. Organisation :**

### **17.1 Comité :**

Présidence : Vacante

Membres : Laure Galley (cycle 2)  
Odile Rusca (cycle 3, enseignement spécialisé)  
Jean-François Lehmann (Conservatoire de musique neuchâtelois)  
Anne Chollet (cycle 2)  
Madeleine Cognard (secondaire 2/ lycée)  
Hossein Kardan (secondaire 2/ école professionnelle)

### **17.2 Secrétariat de la section enseignement**

Secrétaire générale : Claude Grimm

Organisation et coordination de la section ; accompagnement et soutien des membres (situations individuelles, dossiers collectifs) ; relation avec les autorités scolaires et politiques ; participation à des groupes de travail, commissions ; relations avec les médias ; etc.

La Chaux-de-Fonds, décembre 2020 /CGR